

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 18 Juillet 2023

Présent : M. DELIANCE.

ENTENTES 2023/2024

Rappel de la décision du Comité de Direction du 29 Août 2022

Le Comité de Direction décide que les noms donnés par les clubs à leur(s) entente(s) devront obligatoirement être composés du nom du club responsable. Tout autre appellation sera refusée et modifiée en conséquence.

U7

. **Champagne en Valromey et Artemare**

Club responsable : Champagne.

Nom de l'entente : Champagne Artemare

U9

. **Champagne en Valromey et Artemare**

Club responsable : Champagne.

Nom de l'entente : Champagne Artemare

U11

. **Champagne en Valromey et Artemare**

Club responsable : Champagne.

Nom de l'entente : Champagne Artemare

. **Guéreins et Chaneins**

Club responsable : Guéreins

Nom de l'entente : Guéreins Chaneins

U13

. **Champagne en Valromey et Artemare**

Club responsable : Champagne.

Nom de l'entente : Champagne Artemare

U15

. **Champagne en Valromey et Artemare**

Club responsable : Champagne.

Nom de l'entente : Champagne Artemare

. Bettant, St Denis Ambutrix Château Gaillard, Vaux en Bugey

Club responsable : Bettant.

Nom de l'entente : Bettant (Ent. Bugey)

U18

. St Denis Ambutrix Château Gaillard, Bettant, Vaux en Bugey

Club responsable : St Denis Ambutrix Château Gaillard.

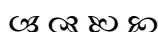
Nom de l'entente : St Denis AC (Ent. Bugey)

SENIORS

. Vaux en Bugey, Bettant, St Denis Ambutrix Château Gaillard

Club responsable : Vaux en Bugey.

Nom de l'entente : Vaux (Ent. Bugey)



U18F

. Ain Sud et Le Mas Rillier

Club responsable : Ain Sud

Nom de l'entente : Foot Féminin Côtière. **Proposition refusée par le Comité de Direction. Le nom doit obligatoirement être composé du nom du club responsable. Nouvelle proposition à faire par les clubs.**

U15F

. Ain Sud et Le Mas Rillier

Club responsable : Ain Sud

Nom de l'entente : Foot Féminin Côtière. **Proposition refusée par le Comité de Direction. Le nom doit obligatoirement être composé du nom du club responsable. Nouvelle proposition à faire par les clubs.**

U13F

. Ain Sud et Le Mas Rillier

Club responsable : Ain Sud

Nom de l'entente : Foot Féminin Côtière. **Proposition refusée par le Comité de Direction. Le nom doit obligatoirement être composé du nom du club responsable. Nouvelle proposition à faire par les clubs.**

U11F

. Ain Sud et Le Mas Rillier

Club responsable : Ain Sud

Nom de l'entente : Foot Féminin Côtière. **Proposition refusée par le Comité de Direction. Le nom doit obligatoirement être composé du nom du club responsable. Nouvelle proposition à faire par les clubs.**

INACTIVITES PARTIELLES 2023/2024

Bâgé : U19 – U18, U17 – U16, U15 – U14, U13 – U12.

Essor Bresse Saône : Seniors.

Feillens : U19 – U18, U18F – U17F – U16F, U17 – U16, U15F – U14F, U15 – U14, U13F – U12F, U13 – U12, Seniors F, Football Animation F, Futsal U19-U18, Futsal U18F – U17F – U16F, Futsal U17 – U16, Futsal U15F – U14F, Futsal U15 – U14, Futsal U13F – U12F, Futsal U13 – U12, Futsal Seniors, Futsal Seniors F, Futsal Football d'Animation F, Futsal Football d'Animation.

Marboz : Foot Loisir, Seniors F, Futsal U19-U18, Futsal U18F – U17F – U16F, Futsal U17 – U16, Futsal U15F – U14F, Futsal U15 – U14, Futsal U13F – U12F, Futsal U13 – U12, Futsal Seniors, Futsal Seniors F, Futsal Football d'Animation F, Futsal Football d'Animation.

Plaine de l'Ain : U18F – U17F – U16F, Seniors F.

Replonges : U19 – U18, U17 – U16, U15 – U14.

Le président,
Maurice DELIANCE